Département de la Côte d'Or

Syndicat intercommunal du PLU LACHAMPAGNY

Communes de

CHAMBLANC
LABRUYERE
PAGNY-LA-VILLE
PAGNY-LE-CHATEAU

5.8. Documents graphiques

Plan au 1/2000

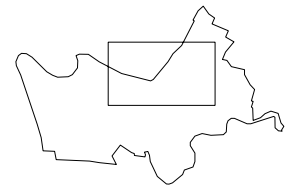

Approuvé le

Légende

Zones d'urbanisation

- UA — Zone principalement affectée à l'habitation
- UAi — Zone principalement affectée à l'habitation soumise aux risques d'inondation

Zones futures d'urbanisation

- AUA — Zone principalement affectée à l'habitation
- AUAi — Zone principalement affectée à l'habitation soumise aux risques d'inondation
- 1AUA — Zone principalement affectée à l'habitation à moyen et long terme
- 1AUAi — Zone principalement affectée à l'habitation à moyen et long terme et soumise aux risques d'inondation
- Marge de recul non constructible

Zones agricoles et naturelles

- A — Zone agricole
- Ai — Zone agricole soumise aux risques d'inondation
- Asi — Zone agricole stricte soumise aux risques d'inondation
- N — Zone naturelle

Emplacements réservés au bénéfice du Conseil Général

- ER 22 pour élargir la RD 976 à 25 mètres.
- ER 23, ER 24 pour élargir les RD 34 et 34a à 16 mètres